



RÉPONSE AU POSTULAT DE M. MARK TRITTEN DU 5 OCTOBRE 2021

« Rapport de la Municipalité pour octobre 2022 adressant la situation du trafic de transit à Vich et des mesures possibles et envisageables pour limiter le transit au niveau du volume, vitesse et tonnage »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous vous soumettons ci-dessous le rapport relatif au postulat déposé par M. Mark Tritten lors du Conseil communal du 5 octobre 2021.

Introduction

Durant plusieurs décennies, les instances communales ont eu à cœur de trouver des solutions afin de diminuer les nuisances que représente l'important trafic qui traverse notre village. Les principaux moyens à notre disposition ont été : la réfection des routes en y incorporant des aménagements de modération du trafic afin de diminuer la vitesse des véhicules, le remplacement du revêtement de la chaussée par un tapis phonoabsorbant et, dans une moindre mesure, inciter le trafic passant par Begnins à prendre l'itinéraire de contournement de Vich par les RC 30b et 32d.

Plusieurs projets routiers ont été menés par les différentes Municipalités en place, l'objectif principal étant toujours la diminution du trafic à travers Vich et la diminution des nuisances sonores et de la pollution que la circulation des voitures engendre pour la population.

Le rapport ci-dessous reprend les projets et les actions menées par les différentes Municipalités dans le cadre de leur mandat.

Pour le numéro des routes cantonales, nous vous demandons de vous référer à l'annexe I.

1. Diminution du volume de trafic sur la RC26b, en relation avec la valorisation du contournement routier existant par les RC 30b et 32d.

En 2010, lors du projet de PPA Communet-Borgeaud à Gland, la Commune de Vich a fait opposition sur la base que le futur quartier au nord de Gland (futur quartier Eikenøtt) déverserait un nouveau flux de voitures sur le giratoire de la Bichette déjà surchargé. Afin de débloquer la situation, Gland, Vich et le service des routes sont entrés en discussion. En 2011, pour répondre à l'opposition de Vich sur le PPA Communet-Borgeaud, une convention a été signée entre l'Etat de Vaud, représenté par le Service des routes et le Service du développement territorial, et la Commune de Vich (uniquement) stipulant que l'Etat de Vaud s'engage à favoriser le report des véhicules en transit sur l'itinéraire RC30/RC32 par des mesures d'aménagement et de signalisation prises hors localité. Satisfaite de la convention, la Commune de Vich retire son opposition. Il faut toutefois relever que le projet devait se faire sur le territoire de Begnins et que ces derniers n'ont jamais été consultés !

En avril 2012, le service des routes du Canton de Vaud demande une étude préliminaire pour un report d'une partie de la circulation sur la route RC32d/RC30b de Begnins - Route de Luins dont les buts sont :

- d'apprécier les reports de trafic de la traversée de Vich
- définir les aménagements nécessaires sur l'itinéraire de délestage et aux carrefours concernés
- vérifier les capacités des carrefours aux états futurs
- étudier plus précisément le réaménagement du carrefour giratoire de la Bichette.

Cette étude est mise en consultation auprès des communes avoisinantes qui répondent :

- Saint-George, Marchissy et Longirod : pas de problème
- Coinsins : pas de problème, mais le réaménagement du carrefour de la Bichette est souhaité et l'accord de la commune territoriale (Begnins) est relevé comme nécessaire pour l'évitement de Vich par la RC32b
- Le Vaud : demande une vision plus globale avec une vue sur l'amélioration des lignes de transports publics pour favoriser la mobilité douce
- Gland : demande une vision plus globale de la problématique et ne pas réduire cela à un seul village sans regarder les conséquences pour les autres
- Begnins refuse les aménagements prévus sur son territoire (RC32d) et réitère cette position dans son courrier du 25 octobre 2021.

Entre 2013 et 2019, la Commune de Vich refait une grande partie de ses routes en intégrant les mesures de modération du trafic préconisées par un bureau d'ingénieurs, comme le prévoyaient les discussions avec la DGMR pour qu'un contournement de Vich soit envisageable. Plusieurs courriers et discussions sont en cours pendant cette période, sans que rien de concluant n'en ressorte.

En février 2019, la Municipalité de Vich revient à la charge concernant l'évitement de Vich par la RC32d avec un courrier adressé à Mme Nuria Gorrite. Une rencontre a lieu le 27 juin 2019 à Lausanne avec la DGMR. Suite à cette séance, un courrier du Canton en date du 20 novembre 2019 précise une entrée en matière uniquement pour une modification de la signalisation en place en y ajoutant des panneaux afin d'orienter le trafic lié à l'autoroute sur l'itinéraire bis envisagé (via les RC32 et RC30). Cette séance de juin 2019 et le courrier de novembre 2019 mettent un terme aux discussions avec le DGMR (le Canton) quant à un possible évitement par les RC 30b et 32d.

En octobre 2021, la Municipalité de Begnins réitère sa désapprobation d'une route de contournement par la RC 32d (route de Luins). Ce tracé avait déjà fait l'objet de divers courriers de leur part depuis 2010 afin d'exprimer leur scepticisme face à cet aménagement réalisé sans les avoir consultés.

2. Mesures de modération de trafic sur les routes du village et leurs entrées/sorties

En 2012, la Commune de Vich a initié la réfection des routes en localité en intégrant au maximum de ses possibilités, les aménagements de modération de trafic possibles. La sécurisation des traversées piétonnes sur les routes cantonales en localité est également mise en place.

Après 10 ans, nous pouvons dire que toutes les mesures envisagées entre 2011-2021 ont pu être réalisées. Bien que les personnes qui vivent actuellement près de la route cantonale RC26b (entre le giratoire de la Bichette et le giratoire Marcel Poncet) subissent encore de grandes nuisances dues à l'importance du trafic, les mesures prises peuvent être définies comme efficaces. Elles ont diminué les vitesses à travers le village et le bruit émis par les voitures.

Malgré cela, force est de constater que ce n'est pas suffisant et que d'autres pistes doivent être envisagées pour réduire encore ces nuisances et pollutions dues au nombre de véhicules qui traversent notre village.

Depuis plusieurs années, des comptages sont faits par le service des routes. Un résumé sur un schéma est produit en annexe II.

Le comptage de novembre 2021 a été résumé sur 3 tableaux en annexe III avec les principaux chiffres.

3. Jonction de Gland 2020 – Giratoire de la Bichette

Le projet cité en titre s'inscrit dans le projet d'agglomération PAGG qui prévoit des mesures infrastructurelles visant à assurer une coordination entre la mobilité et le développement territorial. Les cantons, les communes et la Confédération se sont engagés à développer les objectifs contenus dans le projet d'agglomération et à poursuivre son processus de mise en œuvre (février 2007).

Parmi les mesures découlant du PAGG et sur la base d'une analyse des dysfonctionnements du réseau TP, la nécessité de mesures d'aménagement du réseau routier à court terme (2020) a été identifiée dans le programme régional de réorganisation de transports publics (TP) dont le secteur de la jonction de Gland ainsi que le giratoire de la Bichette.

Les divers partenaires concernés (inclus la Commune de Vich) ont ainsi convenu de mener les études nécessaires pour permettre la réalisation à court terme d'aménagements permettant d'assainir la problématique actuelle, tout en anticipant l'augmentation des besoins de mobilité liés aux urbanisations projetées.

L'étude préliminaire a été pilotée par la Région de Nyon et la DGMR, avec la participation de l'Office fédéral des routes (OFROU), des communes de Vich et Gland, ainsi que de CarPostal. L'étude s'est déroulée de janvier 2017 à janvier 2019. Elle a abouti à une pré-convention en 2019, qui est le résultat de la collaboration de tous les intervenants.

En février 2020, la Commune de Vich écrit à la DGMR concernant le projet de pré-convention. Elle émet essentiellement des réserves sur le projet en faveur de la mobilité douce qui ne lui semble pas être prise suffisamment en compte et la sécurisation de la progression des bus. En réponse, la DGMR précise que la pré-convention institue une base de départ sur laquelle reposent les phases de projet suivantes. Les aménagements seront encore affinés lors des phases ultérieures du projet.

Une séance bilatérale Commune de Vich-DGMR est organisée en octobre 2021 à Vich afin de relancer le projet. Comme nous le savons tous, depuis de nombreuses années, le giratoire de la Bichette et la jonction de l'autoroute de Gland présentent un niveau de saturation qui crée des remontés de files d'attente sur les routes cantonales, ainsi que sur les bretelles de la jonction, parfois jusque sur l'autoroute. Les lignes de transport public qui traversent le secteur sont donc lourdement pénalisées dans leur progression alors qu'elles doivent assurer des correspondances avec les CFF à la gare de Gland. L'ensemble des aménagements prévus permettra d'améliorer la capacité d'écoulement de trafic du giratoire de la Bichette et de la jonction, améliorant ainsi les performances des TP et la qualité des liaisons cyclables Vich-Gland. Il faut souligner que les travaux doivent démarrer avant décembre 2027 afin de pouvoir bénéficier des subventions fédérales à hauteur de 40%.

Après avoir longuement délibéré, la Municipalité accepte d'entrer en matière sur ce projet en signant la pré-convention en avril 2022.

Les aménagements prévus par le projet « Jonction de Gland 2020 » étant essentiellement liés à l'amélioration de la mobilité douce pour la Commune de Vich, la Région de Nyon prendra à sa charge 75% des coûts selon la pré-convention signée. Le coût pour Vich est dès lors estimé à CHF 156'000.

De plus, ce projet n'augmente pas le trafic vers le village, puisqu'il n'y aura qu'une présélection en direction de Vich (pas d'élargissement de la route d'accès à Vich) et qu'aucune mesure favorisant la traversée de Vich n'est prévue. Au contraire, la Municipalité sera attentive à introduire d'autres mesures de dissuasion à la traversée de Vich si cela est possible.

4. Réhabilitation de la RC 26b entre Vich et Begnins

En juin 2021, une mise à l'enquête publique est déposée par le Canton pour la réhabilitation de la RC26 entre Vich et Begnins. L'objectif principal du projet est la création d'aménagements cyclables qui favoriseront le report modal et auront pour effet de contribuer à la diminution du trafic en traversée de notre village. Le projet limite son intervention au bord droit de la chaussée descendante. La signalisation actuelle au carrefour restera identique, notamment en favorisant l'utilisation de la route de Luins pour accéder à l'autoroute

La Commune de Vich a fait opposition principalement pour un problème d'évacuation des eaux dans notre collecteur communal et pour s'assurer qu'aucune modification ne serait apportée à la signalisation de la croisée RC 26b / RC 32d.

La réponse du Canton précise qu'à la suite de son courrier de novembre 2019 (voir point 2), il n'est pour l'instant pas envisagé de réaliser d'autres aménagements que le balisage déjà mis en place et qu'en l'absence de route de contournement, la géométrie actuelle de la route devait être préservée.

Concernant l'évacuation des eaux, le Canton a procédé à quelques modifications sur ses plans et après contrôle auprès de notre ingénieur, il ne devrait y avoir aucun problème lié à cette légère augmentation des eaux.

Le Canton confirme également que la largeur des voies réservées au trafic individuel motorisé ne sera en aucun cas augmentée. La largeur actuelle est de 6.5m en moyenne et le projet prévoit deux voies d'une largeur de 3.25m chacune en alignement. Concernant les zones cyclables, nous aurons une piste cyclable en direction de Begnins d'une largeur d'env. 1.80m avec bordure alors que la descendante sera une bande cyclable d'env. 1.5m marquée par une ligne jaune.

À la suite de ces informations, la Commune de Vich a levé son opposition.

5. Assainissement du bruit routier

Mise en zone 30km/h

Malgré tous ces efforts, les niveaux sonores restent au-dessus des normes admissibles durant la nuit, ce qui impacte négativement une grande partie des personnes habitant le long de l'axe Begnins-Gland. Suite aux modifications apportées sur le tracé des routes de Begnins et de Gland, qui ont apporté un certain résultat au travers du ralentissement de la circulation et de la pose du tapis phonoabsorbant qui a diminué le bruit du roulement, Vich a entamé une nouvelle démarche en 2019 en déposant une demande pour le 30km/h nocturne. Cette mesure a été acceptée par le canton et est en cours de validation finale.

En juin 2021, une nouvelle directive du canton assoupli la mise en zone 30 d'un tronçon du réseau routier à orientation trafic. Vich profite de cette ouverture pour demander à la DGMR, en septembre 2021, de pouvoir imposer le 30km/h 24h/24h.

En date du 12 mai 2022, la DGMR nous informe qu'elle refuse l'instauration de la mesure demandée. Elle s'est appuyée sur la base du rapport de la Commission consultative de circulation (CCC) qui a préavisé négativement notre demande, de nombreux critères de mise en zone 30 d'une route cantonale, tels que définis dans la directive DGMR, n'étant pas remplis.

Les discussions se poursuivent mais en attendant, la municipalité a décidé de mettre en place le 30km/h de nuit déjà accepté et continuera à œuvrer afin de trouver d'autres mesures qui permettront d'abaisser les nuisances sonores.

Mise en zone 60 km/h

À la suite de diverses plaintes émanant de riverains situés sur la route de Coinsins, une demande de modération de vitesse a également été demandée à la DGMR afin d'obtenir le 60km/h dès la sortie du pont sur la Serine jusqu'au croisement route des Montagnards/chemin de la Bassire. Nous avons appris que la CCC avait préavisé cette mesure positivement et attendons la confirmation de la DGMR pour août 2022.

Conclusion

La Municipalité continuera à explorer et étudier toutes mesures qui pourront aider à réduire le trafic, sécuriser les passages piétons et limiter les nuisances sonores ainsi que la pollution sur l'axe de traversée du centre de notre village. Nous n'abandonnons aucune piste.

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Antonella Salamin



La Secrétaire



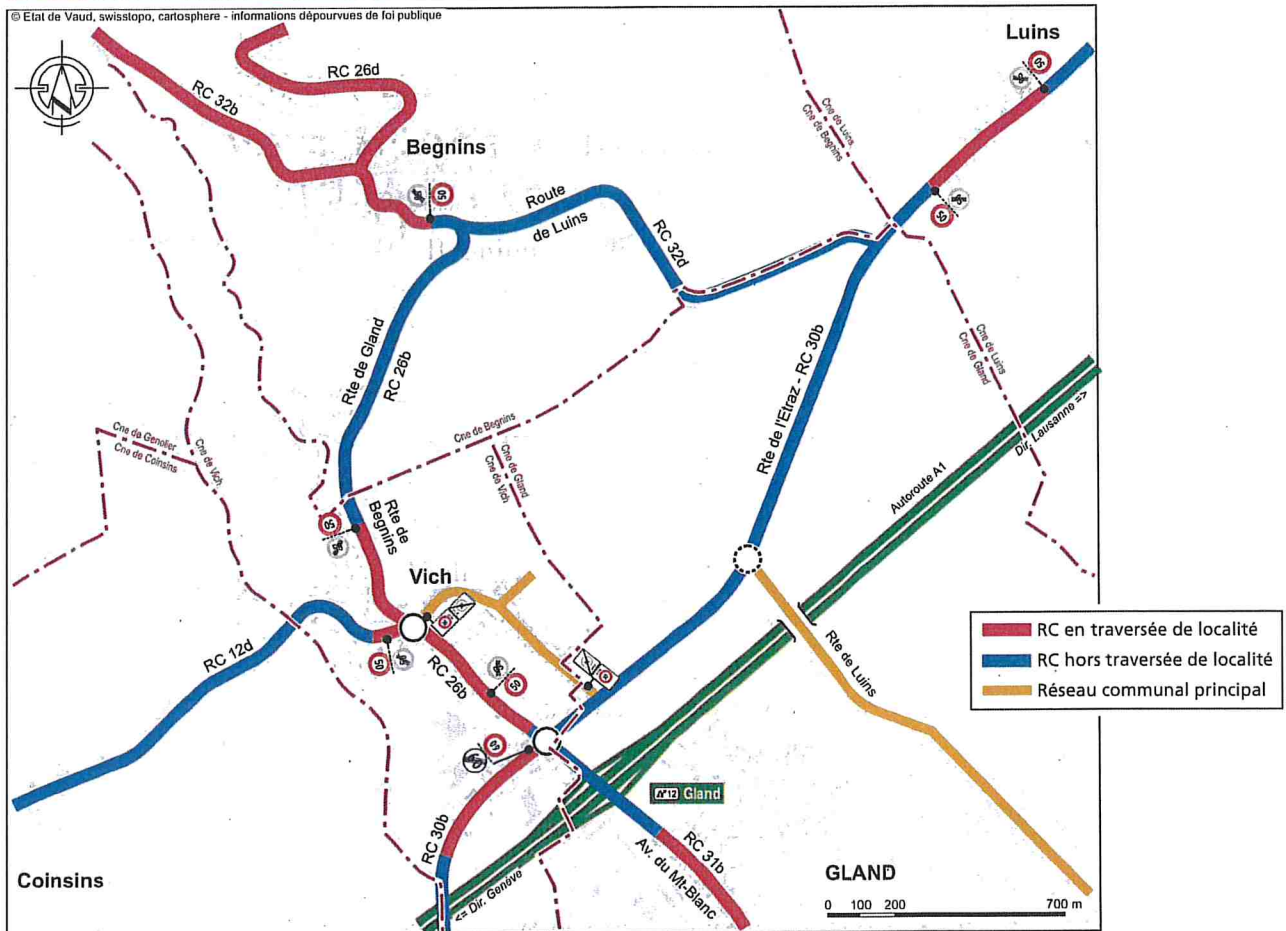
Patricia Audétat

Routes, Municipale responsable : Carol Wuersch

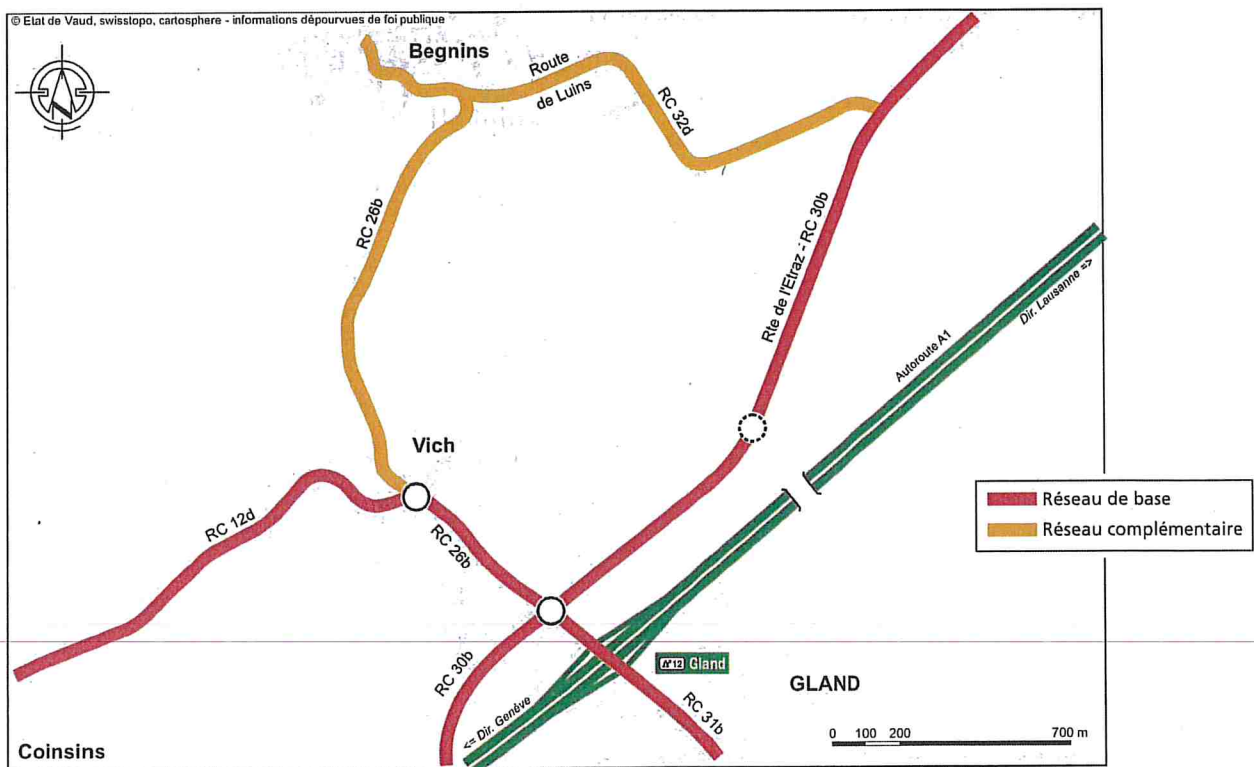
Annexes :

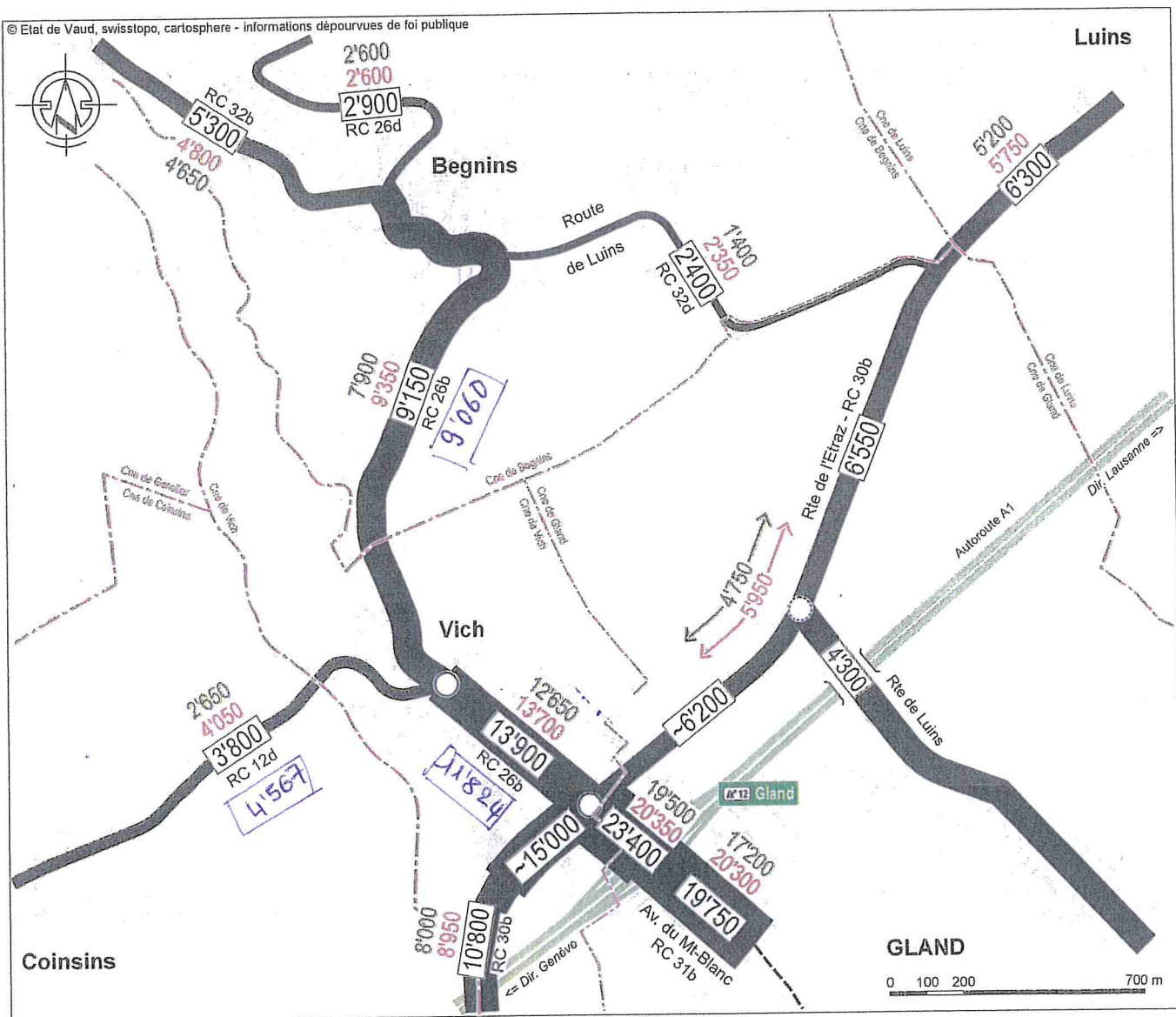
- I. Hiérarchie du réseau routier actuel et limites de traversée en localité – source : Rapport Christe & Gyax, ingénieur-conseil SA d'avril 2012 - figure 2
- II. Trafic journalier moyen (TJM) actuel (2010) – source : Rapport Christe & Gyax, ingénieur-conseil SA d'avril 2012 – figure 4
- III. Tableaux d'affluence et de la vitesse du trafic de DGMR - novembre 2021, selon données fournies par la DGMR

■ Hiérarchie du réseau routier actuel et limites de traversée en localité



■ Hiérarchie du réseau des routes cantonales à l'horizon 2020 (source: SRVD, nov. 2011)





11'000 TJM 2021 comptage de novembre 2021 - DGHR

10'800	TJM 2010 - SRVD
8'950	TJM 2005 - SRVD
8'000	TJM 2002 - SRVD

[véh./jour]

Tableaux d'affluence et de la vitesse du trafic (selon comptage novembre 2021)

Route de Gland- RC 26b	Véhicules	Poids lourds (en % des véhicules)
Valeur moyenne par semaine et par jour	11'824	645 5.5 %
Charge moyenne par jour : lundi à vendredi samedi et dimanche	12'607 9'866	
Charge moyenne jour nuit	11'179 646	
Vitesse de 85% des véhicules jour nuit	49 km/h 54 km/h	

Route de Begnins – RC 26b	Véhicules	Poids lourds (en % des véhicules)
Valeur moyenne par semaine et par jour	9'060	686 8.0 %
Charge moyenne par jour : lundi à vendredi samedi et dimanche	9'747 7'344	
Charge moyenne jour nuit	8'559 501	
Vitesse de 85% des véhicules jour nuit	50 km/h 53 km/h	

Route de Coinsins – RC 12d	Véhicules	Poids lourds (en % des véhicules)
Valeur moyenne par semaine et par jour	4'567	305 6.7 %
Charge moyenne par jour : lundi à vendredi samedi et dimanche	4'969 3'563	
Charge moyenne jour nuit	4'400 167	
Vitesse moyenne v85% jour nuit	49 km/h 53 km/h	